

## ARRETE N°2025/001

### PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire la Chaussée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération en date du 20 janvier 2025 portant détermination des ratios promus/promouvables,

Vu l'arrêté n°2020/12/14 en date du 14 décembre 2020 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 6 ans,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	.....BASCK PHILIPPE.....	...H...	AGENT DE MAITRISE.....	..../..../.....	01/02/2025

#### Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	0
Effectif du grade d'avancement	1	0

**ARTICLE 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à La Chaussée, le 30 janvier 2025  
Le Maire



Le Maire  
Alain LEGRAND

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.